



Octobre 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 3 octobre 2022 et dans le cadre de la transformation du Bâtiment "Simplon 10", le Conseil municipal a accepté de mandater :
 - le bureau B39, pour le mandat d'architecte concernant les phases 4.32, 4.33 et 4.52 "direction architecturale" de la norme SIA 102;
 - le bureau EFFICIO pour la direction des travaux (DT) concernant les phases SIA 4.4 à 4.63 de la norme SIA 102, avec la collaboration partielle de l'architecte auteur du projet (phase 4.52 "direction architecturale" exclue de cette adjudication spécifique de mandat).
- Lors de sa séance du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants relatifs à la création d'un espace culture et tourisme "Casa Nova", au rez-de-chaussée de "La Médiathèque" :
 - le CFC 112, démolition et dépose installations électriques, à l'entreprise ELMECA SA;
 - le CFC 112.1, démolitions gros œuvre, à l'entreprise PROBAT GROUP SA.
- Lors de sa séance du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de lancer les études afin d'obtenir le permis de construire nécessaire aux aménagements des rues suivantes, soit le Quai de la Vièze, les rues du Dr. Beck, des Granges et Reconfière. Il a mandaté, à cet effet, le groupement de bureaux "En Place".
- Lors de sa séance du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser des éléments dans le cadre de la fin du chantier d'aménagement du centre-ville et a adjugé ces travaux à l'entreprise PROZ Frères SA.
- Lors de sa séance du 3 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de refuser de délivrer à Mme Jennifer JOLION l'autorisation d'exploiter le restaurant "TOP GRILL".
- Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de poursuivre la collaboration avec l'ORIF pour la location de trois véhicules électriques de type "Smart", selon l'option Autopartage PRO.
- Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, les mandats suivants :
 - le mandat d'appui technique et de prestations de spécialistes en phase réalisation au Groupement pour l'aménagement de la Vièze;

- le mandat de suivi environnemental de la réalisation au Groupement pour l'aménagement de la Vièze.
- Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil municipal a adjugé la fourniture des cellules moyenne tension de la station électrique du Nant de Choëx à la société Siemens.
- Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de procéder au rachat des deux containers au stade du "Verney" en guise de locaux de rangement en faveur des sociétés utilisatrices.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022 et dans le cadre de la réfection des locaux du Stade Philippe-Pottier, le Conseil municipal a adjugé le mandat CFC 230 installations électriques à l'entreprise GROUPE E CONNECT SA.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre la procédure nécessaire à l'homologation des itinéraires VTT de son territoire et a mandaté, à cet effet, le bureau DROSER SA.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a adjugé les fournitures nécessaires aux projets "Interconnexion avec Bex, renforcement" et "Av. du Simplon" à l'entreprise VEUTHEY & CIE MARTIGNY SA.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022 et dans le cadre de l'interconnexion des réseaux d'eau de Bex et Monthey, le Conseil municipal a adjugé les travaux de pousse-tube nécessaires au passage de la conduite d'eau potable sous l'Avançon, à l'entreprise VODOZ Travaux Spéciaux SA.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022 et dans le cadre de l'interconnexion des réseaux d'eau de Bex et Monthey, le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie-civil nécessaires à la pose de la conduite d'eau potable à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022 et dans le cadre de l'interconnexion des réseaux d'eau de Bex et Monthey, le Conseil municipal a adjugé les travaux d'installation sanitaire nécessaires à la pose de la conduite d'eau potable à l'entreprise GOLLUT HYDROTEC Sàrl.
- Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil municipal s'est déterminé sur les horaires d'ouverture prolongée des magasins pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023.
- Lors de sa séance du 24 octobre 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux de sécurisation de la route de Foges à l'entreprise SABECO SA.

- Lors de sa séance du 24 octobre 2022 et pour le parc véhicule de la "Police municipale", le Conseil municipal a adjugé l'acquisition d'une moto Yamaha Tracer 900 GT à la société HOSTETTLER;
- Lors de sa séance du 24 octobre 2022, le Conseil municipal a attribué le Prix culturel 2022.
- Lors de sa séance du 31 octobre 2022, le Conseil municipal a défini un catalogue de mesures pour la réduction de la consommation énergétique.

Etabli et publié le 12 décembre 2022